

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 13 JUIN 2018**

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Marcel Barbier, Victoria Bonnet-Solé, Yannick Coquery, Renée Duranton-Portelli, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Viviane Oliven, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouloire, Catherine Caldichoury, Hinda Dabboue, Youcef El Amri, Paula Leitao.

Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le conseil d'administration au président ou au vice-président :

Rédaction	Décision	Objet
12 avril	18-04-07	Séances de sophrologie dans le cadre des ateliers de l'épicerie sociale et solidaire pour un montant global de 420 € (7 séances)
22 mai	18-05-01	Contrat de prestation de recrutement – Société appel médical pour un montant de 800 €

1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles

- Pas de dossier présenté

2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année

- Pas de dossier présenté

3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire

Il est proposé au conseil d'administration, d'examiner le cas de demande d'accès à l'épicerie sociale et solidaire, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'admission définis par le comité de pilotage de l'épicerie sociale et solidaire du 30 juin 2014.

Un dossier est présenté aux membres du conseil d'administration et fait l'objet d'un refus à l'unanimité.

4. Approbation de l'avis technique du Conseil départemental concernant la diminution de la capacité d'accueil du service d'accueil régulier familial « Le jardin de Mathieu »

Dans le cadre de sa gestion, le CCAS peut proposer des modifications nécessaires au bon fonctionnement des établissements d'accueil petite enfance.

Un avis technique favorable du président du conseil départemental de l'Hérault a été émis suite à la demande qui lui a été adressée concernant la diminution de la capacité d'accueil du service d'accueil régulier familial « Le jardin de Mathieu » situé avenue Jean Moulin à Frontignan et qui passe de 50 à 45 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avis technique favorable du Conseil départemental de l'Hérault à compter du 1^{er} mars 2018.

5. Budget exécutoire du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

M. le vice-président propose au conseil d'administration d'approuver le budget exécutoire de l'exercice 2018 du service d'aide à domicile du CCAS et de le transmettre à l'autorité de tarification pour la situation suivante :

Section de fonctionnement :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante :	14 524.00 €
Groupe II : dépenses afférentes au personnel :	1 403 674.85 €
Groupe III : dépenses afférentes à la structure :	68 629.58 €
Total des dépenses :	1 486 828.43 €

Groupe I : produits de la tarification et assimilés :	1 448 828.43 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation :	38 000.00 €
Groupe III : produits financiers et produits non encaissables :	0,00 €
Total des recettes :	1 486 828.43 €

Section d'investissement :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	4 800.00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	71 262.90 €
Dépenses d'investissement :	76 062.90 €

Chapitre 15 : provisions pour risques et charges	30 000.00 €
Chapitre 28 : amortissements des immobilisations	1 100.00 €
001 : résultat reporté d'investissement	44 962.90 €
Recettes d'investissement	76 062.90 €

Récapitulatif :

Dépenses :	1 562 891.33 €	
Dépenses de fonctionnement :		1 486 828.43 €
Dépenses d'investissement :		76 062.90 €

Recettes :	1 562 891.33 €	
Recettes de fonctionnement :		1 486 828.43 €
Recettes d'investissement		76 062.90 €

Le résultat déficitaire retenu par le Département à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 112 659.69 €.

Ce déficit est affecté de la manière suivante :

86 568,22 € en réserve de compensation (débit du compte 106 868). Le solde de la réserve de compensation sera nul à l'issue de cette opération.

Le département a accepté également de porter le solde débiteur de – 26 091,47 € en report à nouveau (débit du compte 119).

En conséquence, la tarification calculée sur 65 036 heures prévisionnelles retenues par l'autorité de tarification se décompose ainsi :

APA =	60 962 h
Carsat =	982 h
Mutuelles =	173 h
Caisses de retraite =	896 h
Aide sociale PH	75 h
Payants CCAS	1 948 h

Détermine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :

un coût moyen jours ouvrables de **22.28 €**

un coût moyen dimanche et jours fériés de **29.98 €**

Les tarifs fixés après le 1^{er} janvier 2018 seront proratisés conformément à l'article R 314-35 du code de l'action sociale et des familles relatif au financement et à la tarification des services sociaux et médico-sociaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget exécutoire de la structure d'aide à domicile du CCAS pour l'exercice 2018 et la tarification qui en découle, tel que décrit ci-dessus et vote le budget exécutoire du service d'aide à domicile fixé par l'autorité de tarification, pour l'exercice 2018.

6. Modification du tableau des effectifs

M. le vice-président informe les membres du conseil d'administration qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences et de répondre à la progression de carrière et à la volonté de mobilité des agents, le CCAS est amené à modifier son tableau d'effectifs. Dans ce cadre, il est envisagé de créer les postes suivants au 1^{er} juin 2018 :

Filière administrative :

- 1 poste d'attaché hors classe

Filière sociale :

- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe TNC 73H/mois
- 2 postes d'agent social principal de 1^{ère} classe TNC 30H/semaine
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

Par ailleurs, le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable quant à la suppression de 16 postes laissés vacants par les différentes évolutions de la collectivité. Il est rappelé qu'il s'agit de suppressions d'emplois vacants et en aucun cas de suppressions de postes sur lesquels seraient affectés des agents :

Filière administrative :

- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière sociale :

- 1 poste d'agent social TNC 24.5H/semaine
- 9 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants TNC 28H/semaine

Il est donc demandé au conseil d'administration d'approuver ces créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs.

Le conseil d'administration, le rapporteur entendu, à l'unanimité, approuve les créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs.

7. Questions diverses.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 19h20.

Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :

Mardi 10 juillet 2018 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.



**Pour le président
et par délégation
le vice-président
Michel Arrouy**

